

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1 - RESERVATION

La réservation devient effective qu'après réception du contrat signé et le règlement d'un acompte de 30% (y compris les 15 € de frais de dossier pour une location ou 5 € pour un emplacement camping). Dès réception, nous vous ferons parvenir la confirmation de votre réservation qui vaudra acceptation de notre part.

Le solde, soit 70% du prix de la réservation, doit être versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour pour une location, faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée par le client. Le solde pour la réservation d'un emplacement est à régler le jour de l'arrivée.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

### 2 - SEJOUR

En location d'hébergement, les arrivées-départs sont possibles uniquement les mercredis, samedis ou dimanches et pour 7 nuits minimum du 07/07 au 22/08, en dehors de cette période d'autres aménagements sont possibles. Les arrivées sont prévues de 16h à 20h et les départs avant 10h. Tout retard devra être signalé avant 20h. Le nombre de personnes ne pourra dépasser celui indiqué sur le contrat de location (il n'est pas possible de rajouter une tente sur un emplacement locatif).

L'emplacement de camping sera disponible à partir de 14h le jour d'arrivée et devra être libéré au plus tard à 12h le jour du départ. Le nombre de personne est limité à 5 par emplacement.

Quelque soit le mode d'hébergement, après 23h, vous ne pourrez plus entrer votre véhicule. Un parking est à votre disposition à l'entrée. Un seul véhicule est autorisé par location ou emplacement.

### 3 - ANNULATION ET MODIFICATIONS DE SEJOUR

En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous serez redevable :

- des frais de dossier soit 15€ en locatif et 5€ en emplacement
- si vous annulez plus de 60 jours avant la date prévue d'arrivée, votre acompte vous sera intégralement remboursé
- si vous annulez entre le 60ème jour et avant le 30ème jour de la date prévue d'arrivée, votre acompte de 30% sera retenu
- si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date, la totalité du montant du séjour est due. En l'absence de message écrit (courrier ou mail) du client précisant qu'il a dû différer son arrivée, la location devient disponible dès le lendemain 8h30, et le règlement intégral des prestations demeure exigible.

**Tout retard de paiement sera considéré comme une annulation de votre séjour si vous ne donnez pas suite.**

Des modifications concernant une réservation peuvent être effectuées, sous réserve de disponibilité et tant que la capacité de l'hébergement/emplacement le permet. Dans le cas contraire la Direction se verrait dans l'obligation de résilier le contrat.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation/interruption de séjour de la réservation. Notre partenaire GRITCHEN AFFINITY s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campeze Couvert. Désormais, en plus des garanties traditionnelles, elle vous couvre aussi en cas de COVID.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site [www.campeze-couvert.com](http://www.campeze-couvert.com) ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et les documents justificatifs.

## 4 - ASSURANCE DOMMAGE

Le locataire doit impérativement être assuré en responsabilité civile ainsi que contre les risques de vols, d'incendie, dégâts des eaux, risques locatifs et recours des voisins. L'assurance de votre maison ou de votre appartement doit être valable pour votre résidence locative de vacances ou votre emplacement. Une attestation d'assurance concernant votre location devra nous être fournie, datée et signée par votre assureur.

La Direction dégage toute responsabilité en cas de vol, incendie ou autres sinistres.

## 5 - INVENTAIRE – ETAT DES LIEUX (uniquement pour les hébergements locatifs)

A l'arrivée, l'inventaire et l'état des lieux seront vérifiés par le locataire. Aucune modification ne sera prise en considération après 20h le jour d'arrivée.

Au départ, l'inventaire sera fait par nos soins en présence du locataire le jour du départ entre 8h et 10h (il est nécessaire de prendre rendez-vous au moins 48h à l'avance). Pour tout départ avant 8h, la caution sera renvoyée par courrier sous réserve de détériorations ou complément de nettoyage, dans un délai de 7 jours après l'état des lieux fait par nos soins.

## 6 - TARIFS

Ces tarifs incluent l'accès aux équipements de loisirs : piscine couverte et chauffée du 02 Avril au 26 Septembre 2021, aire de jeux pour enfants, table de ping-pong extérieure, prêt de jeux de société, la tva à 10% et 20%, la location d'un hébergement tout équipé avec les consommations d'eau, de gaz et d'électricité.

Ces tarifs n'incluent pas la taxe de séjour 0.55 € / personne de 18 ans et plus par jour du 02/04 au 26/09, l'animal dans les locations : 5 € / jour, le ménage en fin de séjour : 55 €, la caution pour la location d'un hébergement.

Les draps et le linge de maison sont disponibles à la location (8.90 € la parure 2 pers et 5.90 € la parure 1 pers, serviettes de toilette 4.90 € par pers.). Le lit bébé, un barbecue ou la télévision sont à disposition (35 € la semaine), pensez à les réserver.

## 7 - CAUTION

Pour les hébergements locatifs, le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire détaillé. Il sera demandé à l'arrivée de chaque client pour une location **une caution de 285 €** (par chèque, CB ou espèce) comme dépôt de garantie à toutes dégradations pouvant être occasionnées par les locataires pendant leur séjour : 200 € pour le respect de l'installation louée, 30 € pour le badge de la barrière afin d'accéder dans l'enceinte du camping et 55 € pour le ménage. Cette caution sera restituée en fin de séjour à la suite de l'inventaire ou sous huit jours en cas de départ en dehors des horaires d'ouverture du bureau. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit impérativement être assuré en responsabilité civile. Toute dégradation et tout objet manquant non signalés par le locataire mais porté à notre connaissance par son successeur immédiat lors de son arrivée, seront susceptibles de lui être imputés et entraîneront la rétention de tout ou partie de la caution. Une dégradation importante non signalée sera constatée par huissier et entraînera une présomption à l'encontre du locataire ; la caution sera retenue d'office si son successeur immédiat signale des dégradations. Si les frais de remise en état

excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à verser le solde au bureau d'accueil sur justificatifs. Cette procédure est acceptée sans réserve par le locataire et vaut état des lieux contradictoire.

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, il sera retenu sur la caution **55 € de forfait nettoyage**.

Pour les emplacements, une caution de 30 € vous sera demandée pour le badge de la barrière afin d'accéder dans l'enceinte du camping. Cette caution vous sera restituée le jour de votre départ lors de la remise du badge ou en cas de départ en dehors des horaires d'ouverture du bureau d'accueil, la veille de votre départ avec restitution du badge le même jour.

## 8 - ANIMAUX

Seuls les chiens et chats tenus en laisse sont acceptés dans les locatifs et sur les emplacements moyennant une redevance journalière de 5 € par jour. Cependant, un seul chien de moins de 25 kg sera autorisé par location. Vous devrez présenter leur carnet de vaccination au bureau d'accueil. Le certificat de vaccination antirabique est obligatoire. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont interdits dans l'enceinte du camping. L'accès aux sanitaires, piscine et aire de jeux leur est strictement interdit.

Les animaux doivent être tenus en laisse à l'intérieur du camping et accompagnés à l'extérieur pour la propreté, des sacs canins sont à disposition sur le camping. Ils ne doivent pas incommoder le voisinage par leurs aboiements ou salissures, ni rester seuls dans la location ou l'emplacement. En aucun cas ils ne doivent dormir sur la literie ni sur les coussins.

## 9 - VISITEURS

L'accès du camping étant réservé à notre seule clientèle, un contrôle pourra être effectué à tout moment. Les visiteurs sont acceptés dans la limite de la capacité du camping et après accord de la Direction. Ils devront s'acquitter du tarif visiteur camping. Tout visiteur non déclaré à l'accueil sera facturé à la famille présente.

## 10 - PISCINE

Par mesure d'hygiène, de confort et de sécurité le maillot de bain est obligatoire pour accéder à la piscine. Les shorts, caleçons et autres vêtements sont rigoureusement interdits (seuls les slips de bain ou les boxers sont autorisés). Réglementation et hygiène doivent être respectées. Le port du slip de bain ou boxer est obligatoire pour les hommes, les enfants et les nourrissons. Pour les femmes, il est possible de porter un maillot de bain 1 pièce, 2 pièces, un bikini ou encore un trikini. **Les boardshort, bermuda, caleçon, string de bain, burkini ou tout autre vêtements longs sont rigoureusement interdits dans notre espace aquatique.** Les nourrissons doivent impérativement porter une couche prévue à cet effet. Toute personne ne disposant pas d'une tenue de nageur conforme à ce règlement se verra interdire l'accès à notre espace aquatique.

Nous rappelons que la pratique du « topless » est interdite.

Il est également interdit de courir sur les plages, de plonger ou de sauter, de fumer, de vapoter, de manger ou boire dans l'enceinte de la piscine. En outre, il est interdit de cracher. Il est interdit d'emporter des appareils sonores pouvant gêner les autres personnes souhaitant se reposer.

A l'entrée, vous devez impérativement quitter vos chaussures. Le passage par la douche savonnée, shampooinée et par le pédiluve est obligatoire pour tous. L'accès est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte (en aucun cas leurs aînés ne sont considérés comme responsables).

Les poussettes, parasols, palmes, tubas, matelas, jeux de balles et ballons ne sont pas autorisés.

A défaut de respect de ce présent règlement, la Direction se réserve le droit d'une expulsion de notre piscine.

## 11 - REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne est tenue de se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur du camping affiché à l'accueil, sous peine de se voir exclure de celui-ci, pour le bien-être et le respect des autres campeurs. Les propriétaires du camping ne sont pas responsables en cas de vol, dégradation en responsabilité civile des clients ou visiteurs du camping.

## 12 - MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique sur [www.medycis.fr](http://www.medycis.fr) ou par voie postale à MEDYCIS – Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice – 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS.